

B**TITRE V : EPREUVES DE CYCLO-CROSS****Chapitre I : REGLEMENT DES EPREUVES DE CYCLO-CROSS****§ 1 Dispositions générales****Participation****5.1.001 B**

Les championnats nationaux suivants sont organisés séparément :

- débutants (1^{ère} & 2^{ième} année)
- juniors
- espoirs (- 23 ans)
- élites avec contrat et élites 2 (avec 2 classements distincts)
- femmes (Elite & U23)
- femmes Jeunesse (Débutants & juniors)
- elite 3 (19 ans - ...) et masters A (35 – 44 ans)
- masters B (45 – 54 ans)
- masters C (55 – 64 ans)
- masters D (65 ans et plus)

Participation aux CB

CB Cyclocross	Coueurs avec la nationalité Belge membres de:
Hommes Elite Equipes UCI	<ul style="list-style-type: none"> - Équipes UCI WorldTour - Équipes Continentales Professionnelles UCI - Elites avec contrat & Elite sans contrat membres d'une équipe continentale UCI/équipe UCI cyclo-cross. - Elites/U23 avec contrat membres d'un club - U23 avec contrat membres d'une équipe continentale UCI / équipe UCI cyclo-cross
Hommes Elite s/c	<ul style="list-style-type: none"> - Elite sans contrat membres d'un club
Hommes U23	<ul style="list-style-type: none"> - U23 (sans statut professionnelle) membres d'une équipe continentale - U23 membres d'un club

Prix et indemnités

Si en plus des prix attribués en fonction des résultats il est accordé une indemnité fixe en contrepartie de la participation à l'épreuve, cette indemnité doit être fixée dans un contrat individuel signé entre l'organisateur et chaque coureur concerné. Pour les coureurs faisant partie d'un groupe sportif, le contrat doit être contresigné par un responsable de ce groupe sportif. Une copie des contrats entre les coureurs et l'organisateur doit être déposée à la Belgian Cycling.

Les montants contractuels doivent être payés au préalable au compte de la Belgian Cycling. Les contrats et les prix en espèces sont versés en même temps par la Belgian Cycling, qui se charge du précompte et de la déclaration de celui-ci. Les montants des contrats doivent être payés, même en cas d'annulation ou d'interruption de la course. Toutefois, si l'annulation ou l'interruption est due à un cas de force majeure, les règles suivantes seront appliquées:

- annulation avant le départ : l'organisateur remboursera aux coureurs leurs frais de déplacement

- interruption en cours d'épreuve: l'organisateur répartira parmi les coureurs le montant de la recette d'entrée au prorata du montant de leurs contrats.

Les prix des cyclo-cross non élite seront payés dans l'heure qui suit l'arrivée de l'épreuve.

Pré-inscriptions épreuves "A" cyclo-cross

Les coureurs qui souhaitent participer à une épreuve internationale ou nationale cyclo-cross et également à toutes les épreuves d'encadrement (de débutants jusqu'à élite sans contrat) lors de la saison 2022-2023 doivent inscrire en ligne (sauf pour les coureurs avec un engagement avec l'organisateur). Ce formulaire est à remplir en ligne par le coureur et est à envoyer au plus tard jusqu' à minuit 2 jours avant la course.

L'organisateur enverra 72hrs avant l'épreuve la liste de TOUS les coureurs engagés au Président du Jury concerné, au secrétariat sportif de la Belgian Cycling : xavier.vandermeulen@belgiancycling.be, et au coordinateur cyclo-cross de la Belgian Cycling : eddy.lissens@gmail.com. Cette liste devra contenir le nom, prénom, club et code UCI de chaque coureur.

Un coureur préinscrit peut annuler sa candidature de participation en ligne jusqu'à minuit 2 jours avant l'épreuve ou en envoyant un e-mail au responsable Eddy Lissens (eddy.lissens@belgiancycling.be) dans des circonstances exceptionnelles. Après cette période, les coureurs acceptés seront obligés de prendre le départ.

Pré-inscriptions épreuves internationales cyclo-cross et épreuves d'encadrement

Epreuves internationales (calendrier UCI)	Tous les coureurs (sauf les coureurs qui ont un engagement avec l'organisateur)
Epreuves du Calendrier National	Tous les coureurs (sauf les coureurs qui ont un engagement avec l'organisateur)
Epreuves internationales pour : Femmes, U23, Juniors	Tous les coureurs (sauf les coureurs qui ont un engagement avec l'organisateur)
Epreuves d'encadrement (figurant sur le calendrier régional) d'une épreuve internationale Femmes, U23, Juniors, Débutants	Tous les coureurs (sauf les coureurs qui ont un engagement avec l'organisateur)

Sanctions

Coureurs engagés	Article 1.2.055 (règlement UCI)
Coureurs absent malgré la pré-inscription: <ul style="list-style-type: none"> • Ne participant pas à une autre épreuve • Participant à une autre épreuve 	Elite s/c, U23, Juniors, Débutants <ul style="list-style-type: none"> • 15 euro • 15 euro, suppression du classement de l'épreuve et, dans le cas échéant, remboursement des prix

Dames

Les Femmes Elite ont le libre choix de participer à des épreuves.

Une Femme-junior peut prendre le départ dans une épreuve d'encadrement d'une épreuve qui figure sur le calendrier UCI. (même si ce jour une épreuve Femmes-jeunesse serait organisée)

Une Femme-débutante ne PEUT PAS participer à une épreuve Femmes-élite, épreuve d'encadrement d'une épreuve du calendrier UCI. Les Femmes-jeunesse peuvent participer à une épreuve Femmes-élite du calendrier régional.

5.1.002 B Les inscriptions seront clôturées au minimum 1 heure avant le départ de chaque course. Les coureurs qui se présentent aux inscriptions plus tard qu'une heure avant le départ de leur épreuve, perdent leur place de départ, qui sera déterminée après tirage au sort.

5.1.006 B **Délégué technique**
Au maximum 1 semaine avant chaque organisation d'un cyclo-cross international, une pré-évaluation du parcours aura lieu, afférente à la réglementation et la sécurité. Cette reconnaissance se fera sous la direction d'un délégué technique désigné par la Belgian Cycling, en présence de l'organisateur.

Le délégué technique rédigera un rapport de cette reconnaissance, qui devra être contresigné par l'organisateur. Le rapport précité sera ensuite envoyé au coordinateur de la commission cyclo-cross et au secrétariat sportif de la Belgian Cycling.

La veille ou, selon le cas, juste avant le départ des épreuves, un contrôle du parcours sera fait avec le président du collège.

A l'issue de l'épreuve, le délégué technique rédigera un rapport d'évaluation, en présence de l'organisateur et du président du collège des commissaires. Ce rapport est transmis aux coordinateurs des commissions de cyclo-cross de l'UCI et de la Belgian Cycling.

Si après une année d'évaluation il subsiste plus de deux points négatifs, l'épreuve rétrogradera de catégorie et elle sera éventuellement rayée du calendrier.

Les délégués techniques

Les évaluations sont effectuées par une équipe des délégués techniques professionnels, désigner par la commission cyclo-cross.:

En cas d'absence d'un délégué technique, une concertation s'ensuivra pour savoir qui se chargera de faire l'évaluation.

Les délégués techniques:

- recevront un rapport d'évaluation type pour toutes les épreuves.
- reçoivent au début de la saison de cyclo-cross un cours de recyclage de la nouvelle réglementation.
- discutent les nouveaux règlements et le plan de sécurité de l'UCI et de la Belgian Cycling, ainsi que les évaluations de la saison précédente et toutes les éventuelles défaillances.
- sont régulièrement contrôlés, tant par le coordinateur de cyclo-cross de l'UCI que de la Belgian Cycling.

Sécurité

5.1.008 B Les poteaux utilisés comme clôture au long du parcours doivent être au moins 1,1 m de haut.

OBLIGATOIRE:

- Interdiction de vendre des boissons dans des verres.
- Interdiction d'emmener avec soi des boissons alcoolisées venant de l'extérieur du parcours.
- Lorsqu'un stand à boissons se trouve à côté du parcours, il y a lieu de prévoir une zone de sécurité de 75 cm à hauteur de ce stand, ainsi que 100 mètres avant et 100 mètres après ce stand.
- Prévoir des signaleurs sur des points critiques (p.ex. virages aigus, descentes, etc.).
- Fermer les points de traversée de parcours pendant le dernier kilomètre de l'épreuve.
- Établir un plan de sécurité en concertation avec la ville/commune et la police.
- Prévoir obligatoirement un W.C. pour les coureurs sur le lieu de départ.
- Lors d'un C.B., le parcours doit être complètement fermé avec des barrières nadars, ainsi que par une zone de sécurité de 75 cm. .
- Les zones de passage double et le poste de matériel doivent être séparés d'un filet de sécurité. (mailles 1cm² au max.)
- Les passages techniques difficiles doivent être entourés d'une zone de sécurité de 75 cm.
- L'utilisation d'un quad ou d'une moto de la part de par exemple la télévision implique l'obligation d'un circuit parallèle.
- Le local d'inscription doit se trouver en dehors du parcours.
- Les organisateurs doivent prévoir une sortie et une entrée pour chaque passage traversant le parcours. A l'aide de 3 barrières de chaque côté du parcours, cela est facilement réalisable. (voir le schéma ci-joint)

Zone de départ

5.1.020 B La procédure de départ avec des feux de signalisation est recommandée pour les organisateurs des épreuves A, mais sera obligatoire pour les épreuves comptant pour la Coupe du Monde et aux Championnats de Belgique.

épreuves catégorie A

1. Dans la zone de départ, il doit y avoir une zone de déviation de chaque côté du parcours (1 pour les soigneurs et 1 pour la télévision et les commissaires)
2. Le départ doit être donné par un commissaire (et pas par une personnalité)

Zone d'arrivée

5.1.021 B A la ligne d'arrivée, l'organisateur a l'obligation de prévoir un mirador couvert à l'attention du juge à l'arrivée.

épreuves catégorie A

1. Sur la ligne d'arrivée aucune personne ne peut se trouver devant les barrières, les commissaires et les personnes de l'organisation non plus. Les photographes doivent être capables de voir l'arrivée des coureurs clairement. (à l'arrivée des coureurs personne ne peut abaisser le drapeau à damiers; cela est seulement nécessaire en cas d'absence d'une arche d'arrivée ou d'une banderole à l'arrivée.)

2. Les barrières Heras sont interdites dans la zone d'arrivée. (sauf dans la zone de interview flash).
3. Des chaperons (4) sont à prévoir par l'organisateur, + 4 dames s'il y a une épreuve UCI pour les dames.

Obstacles

5.1.024 B Les parcours pour débutants et aspirants peuvent comprendre des sections à planches. Pour les aspirants l'hauteur max. des planches devra être 20cm et un chicken run devra être prévu.

épreuves catégorie A

1. Les arches gonflables enjambant le circuit sont interdites.
2. Les ponts doivent être couverts d'une couche antidérapante.
3. En cas de construction de ponts sur le parcours, il est indispensable de présenter le contrôle technique effectué par une firme d'inspection agréée.

Tous les nouveaux obstacles artificiels, excepté ceux décrits dans les règlements UCI, à savoir les articles 5.1.023 jusqu'à et y compris 5.1.025 (planches, escaliers, bac de sable, troncs d'arbres) doivent être soumis pour avis à la commission nationale de cyclo-cross au plus tard deux mois avant l'épreuve. Cela se fait au moyen d'un dossier qui comprend les éléments suivants : description de l'obstacle, croquis avec les mensurations ; photos ; analyse de risque et de sécurité.

Le semaine précédente à l'épreuve s'ensuivra une inspection de l'installation pratique par un délégué technique désigné par Belgian Cycling. Celui-ci peut en concertation avec la Commission cyclo-cross encore faire disparaître l'installation au cas où l'organisateur ne se tient pas aux accords fixés préalablement.

Postes de matériel

5.1.033 B L'accompagnateur peut également être titulaire d'une licence d'assistant sur nom.

5.1.034 B Pour les épreuves internationales l'organisateur doit mettre à disposition huit nettoyeurs à haute pression dans le poste de matériel.

§ 2 Déroulement de l'épreuve

Ordre de départ

5.1.043 B **CLASSEMENT BELGE DES COUREURS « B »**

La commission cyclo-cross fait chaque année un classement des coureurs « B ». Dans ce cas tous les coureurs classés avec au moins 25 points ont automatiquement accès dans les épreuves « A ». Cette règle n'est pas applicable jusqu'à **25/10**.

5.1.046 B L'attribution du dossard 1 lors des épreuves internationales et nationales se fait comme l'ordre de priorité suivant :

1. champion du monde
2. champion d'Europe
3. champion de Belgique

5.1.048 B

Durée des épreuves

- 30 minutes pour les épreuves de débutants seuls
- 60 minutes pour les épreuves réservées aux élites sans contrat et espoirs (Cat. B)
- 40 minutes pour les épreuves pour catégories groupées (amateurs et masters).

HEURES DE DEPART:

L'organisateur est libre de fixer les heures de départ de ses diverses épreuves, à condition qu'il tienne compte des obligations ci-après:

- les épreuves débutent au plus tôt à 10 h 00;
- la dernière épreuve doit être terminée bien avant – une demi-heure au plus tard – la tombée de la nuit;
- entre les épreuves il doit y avoir suffisamment de possibilité d'entraînement pour permettre aux coureurs de reconnaître préalablement le parcours.

La Commission Cyclo-cross a décidé de fixer **l'ordre des épreuves lors des organisations de cyclo-cross A** selon un schéma fixe, comme suit:

S'il y a des épreuves séparées pour les Hommes U23:

- 9.45 - 10.15 u. débutants 1ère année
- 10.30 - 11.00 u débutants 2ième année
- 11.20 - 12.00 u juniors
- 12.30 - 13.20 u MU23
- 13.45 - 14.30 u Femmes elite
- 15.00 - 16.00 u Hommes elite

Sans épreuve séparée pour Hommes U23:

- 10u00 – 10u30 : débutants 1^e année
- 10u45 – 11u15 : débutants 2ième année
- 11u50 – 12u30 : Juniors
- 13u45 – 14u30 : Femmes elite
- 15u00 – 16u00 : U23/Elite

Cette répartition est établie pour donner aux coureurs Elite suffisamment de temps d'entraînement et d'échauffement et donne aussi plus de possibilités concernant les interviews télé avant l'épreuve.

Les organisateurs qui veulent dévier de cet ordre doivent en faire la demande auprès de la Commission Cyclo-cross.

INSCRIPTIONS

Le collège de commissaires ff. tient une permanence d'inscription à partir de deux heures avant le départ de la première épreuve jusqu'à 45 minutes avant le départ de la dernière épreuve. Pendant toute la durée de cette permanence, les coureurs de toutes les catégories participantes pourront s'inscrire, au plus tard jusqu'à 1 heure avant le départ de chaque catégorie concernée.

Les coureurs qui se présentent trop tard à l'inscription perdent leur droit à l'ordre de départ.

Chaque coureur qui se présente à l'inscription doit recevoir, par accompagnateur dans les postes de matériel et à l'arrivée, un bracelet ou un badge qui justifie son accès au poste de matériel ou à l'arrivée. Cette identification doit être portée de façon bien visible. Pour des courses où il y a deux postes de matériel simples il s'agit de maximum 5 accompagnateurs (4 aux postes de matériel, 1 à l'arrivée) et pour les organisations avec un double poste de matériel de 3 accompagnateurs (2 au poste de matériel, 1 à l'arrivée).

Le bracelet ou le badge n'est pas un laissez-passer sur le circuit.

Classement

5.1.051 B

La règle des 80% n'est pas d'application chez les masters et dans les épreuves nationales cat B,C et Dames. Des coureurs doublés peuvent être mis hors-course par une décision du président du jury (en cas de plus de 60 participants, en fonction de la distance du tour). On n'est doublé qu'à partir du moment où on est doublé par le leader de sa propre catégorie.

A l'arrivée du leader de l'épreuve (fille ou garçon), l'épreuve se termine pour tout le monde. On rédige des classements séparés pour les filles et garçons dans des épreuves du calendrier régional.

Chapitre II : CLASSEMENT CYCLO-CROSS UCI

Chapitre III : COUPE DU MONDE CYCLO-CROSS UCI

Chapitre IV : REGLEMENTS NATIONAUX CYCLO-CROSS SUPPLEMENTAIRES

105.4.001

CHAMPIONNATS NATIONAUX ET EPREUVES NATIONALES La commission accepte le même principe que celui de l'année passée: pour des raisons de sécurité et afin de garantir le bon déroulement sportif, il a été décidé de fixer le nombre maximum de participants sur 70 pour chaque catégorie.

Les premiers 70 coureurs qui posent leur candidature dans les délais convenus et qui sont les mieux classés dans le classement belge (ou UCI) seront sélectionnés. La sélection se fait par des critères sportifs objectifs. L'ordre de départ sera déterminé d'après l'ordre chronologique suivant: a) coureurs avec points UCI (Elites, U23, juniores et Femmes), par ordre décroissant ; b) coureurs selon le classement belge dans les catégories respectives, par ordre décroissant ; c) coureurs non classés, par tirage au sort.

Le classement belge commence dès sa première parution sur le site web www.belgiancycling.be. Ce classement est régulièrement mis à jour et publié sur le site web précité et seule la dernière version diffusée est prise en ligne de compte.

L'ordre de départ lors du championnat national pour Débutants et Aspirants sera déterminé par tirage au sort, selon la procédure renseignée ci-après lors du retrait du numéro de dossard:

- 1) Tous les coureurs qui lors de l'actuelle saison de cyclo-cross ont au moins remporté un top 5 dans une épreuve officielle de Cycling Vlaanderen, la FCWB ou Belgian Cycling jusqu'à la date ultérieure de rentrée des candidatures et qui ont rempli les modalités d'inscription le jour de la course;
- 2) Tous les autres coureurs
- 3) Tous les coureurs qui n'ont pas rempli à temps leurs modalités d'inscription le jour de la course.

Dans toutes les autres épreuves pour Débutants et Aspirants, le tirage au sort sera déterminé lors du retrait de leur numéro de dossard comme suit:

- 1) Tous les coureurs ayant rempli à temps leurs modalités d'inscription le jour de la course;
- 2) Tous les coureurs n'ayant pas rempli à temps leurs modalités d'inscription le jour de la course.

Badges pour mécaniciens et soigneurs par coureur:

L'objectif de délivrer des badges aux mécaniciens et soigneurs est uniquement au bénéfice des coureurs A (Elites avec et sans contrat et U23), et non pas des autres catégories. Les badges sont délivrés ensemble avec la licence de coureur et adressés au nom du coureur, qui reçoit la responsabilité concernant son traitement et mise à prêt. En ce qui concerne les badges des managers d'équipes : ceci s'applique que pour les équipes UCI de cyclo-cross.

Programme CB:

Cf. les accords afférents, le programme du CB sera comme suit:

Samedi

9:00'h: reconnaissance du parcours
11:00'h: Hommes Débutants 1ère année
12:45'h: reconnaissance du parcours
13:45'h: Hommes Juniors (40 min.)
15:15'h: Dames Elite & U23 (40-50 min.)

Dimanche

9:00'h: reconnaissance du parcours
10:00'h : Hommes débutants 2^{ième} année (30 min.)
11:00'h: Dames Jeunesse (Dames débutantes + Dames juniors) (30 min.)
12:00'h: reconnaissance du parcours
13:45'h: Hommes U23 (50 min.)
15:15'h: Elites avec contrat et Elites sans contrat

A la demande de équipes de cyclo-cross elles-mêmes les coureurs U23 qui ont un statut de professionnel devront aussi participer au CB pour Elites a/c.

Programme CB: Amateurs, Masters et Aspirants:

Hre de départ	Catégorie	Durée
8:30 – 9:45'h	Reconnaissance parcours	
10:00'h	Masters B-C-D	40'
11:00'h	Masters A	40'
12:00'h	Amateurs	40'
12:30 – 13:15'h	Reconnaissance parcours	
13:30'h	Filles aspirants 12-13-14 ans	20'
14:10'h	Garçons Aspirants 12 ans	20'
14:50'h	Garçons Aspirants 13 ans	22'
15:30'h	Garçons Aspirants 14 ans	25'

Deux parcours sont à proposer: un pour les Masters et Amateurs de max. 2,5 km et un autre pour les Aspirants de max. 1,5 km.

Les Championnats de Belgique de cyclo-cross pour Amateurs, Masters et Aspirants doivent toujours avoir lieu le premier dimanche de décembre. Ce jour-là, aucune autre organisation des catégories concernées n'est autorisée.

105.4.002 Ranking national

Le ranking national de cyclo-cross est un classement général lors duquel des points sont attribués aux 25 premiers coureurs dans une épreuve belge de cyclo-cross. Il y a un classement pour les Elites/U23, dames, juniors et amateurs/masters.

Ces classements sont utilisés pour fixer l'ordre de départ des coureurs.

Au début de la saison de cyclo-cross l'ordre de départ sera fixé par tirage au sort, excepté dans les épreuves UCI. A partir du quatrième weekend complet de septembre seul le classement national sera pris en ligne de compte pour fixer l'ordre de départ (à partir des juniors), excepté dans les épreuves UCI.

En ce qui concerne la répartition des points, il existe trois barèmes:

Barème des points 1 (points aux 25 premiers coureurs):

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
60	30	28	26	24	22	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2

Le premier barème est utilisé dans toutes les épreuves pour dames, juniors et amateurs/masters, sauf les cross internationaux et les championnats nationaux.

Barème des points 2 (points aux 25 premiers coureurs):

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
120	60	50	48	44	40	38	36	34	32	30	28	26	24	22	20	18	16	14	12	10	8	6	4	2

Le deuxième barème (points doublés) est utilisé dans toutes les épreuves internationales et dans les championnats nationaux.

Barème des points 3 (points aux 25 premiers coureurs):

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
40	30	28	26	24	22	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2

Le troisième barème est utilisé dans toutes les épreuves B.

En cas d'égalité aux points on tient compte avec, par ordre d'importance:

- le meilleur classement obtenu par le coureur
- le nombre de fois que le coureur a obtenu ce résultat
- le deuxième meilleur classement obtenu par le coureur
- le nombre de fois que le coureur a obtenu ce résultat
- le troisième meilleur classement obtenu par le coureur
- le nombre de fois que le coureur a obtenu ce résultat
- le nombre d'épreuves dans lesquelles le coureur a obtenu des points

105.4.003 **Paiement montants de départ**

Les contrats conclus avec les coureurs doivent être transmis préalablement à la Belgian Cycling à l'attention de
Marc Van Boterdael
Tel: 0032 (0) 2 349.19.17
Fax: 0032 (0) 2 343.12.56
Mail: marc.vanboterdael@belgiancycling.be
Dans la semaine après l'épreuve, les montants de départ doivent être versés sur le compte (393-0282000-13)
Centralisation à la Belgian Cycling afin qu'entre autres, il n'y ait pas d'erreur à l'exemption des 400 € (appliquée au montant des prix et des montants de départ).
La Belgian Cycling centralise les données et rédige également la fiche fiscale.
281.30 pour les étrangers
281.50 pour les coureurs belges

Montant des prix classements finaux

DVV Trofee et SP sont payés par eux-mêmes et ils rédigent aussi les fiches.
CdM: L'UCI paie les montants des coureurs belges à la Belgian Cycling, la Belgian Cycling paie les coureurs et met les montants sur les fiches.

105.4.004 **ORGANISATION DES PARKINGS D'ÉQUIPES DANS TOUS LES CYCLO-CROSS A (NATIONAUX ET INTERNATIONAUX)**

1.1 **MOTIF:** Dans certaines organisations il manque d'espace parking, ce qui par le passé a parfois provoqué des incidents.

1.2 **ACCORDS:**

1.2.1 Chaque organisateur A:

- tient un espace parking commun et continu à disposition des coureurs membres des équipes UCI (coureurs Belges et étrangers);
- désigne un responsable de parking et informe les équipes, le délégué technique et Belgian Cycling de son identité (nom et numéro de gsm).

1.2.2 Cet espace est réservé (en priorité) pour les coureurs Elites (H/F) et U23 (H/F) des équipes précitées ci-dessus. Les demandeurs doivent apparaître sur la liste nominative d'une équipe UCI cyclo-cross (www.uci.ch)

1.2.3 Chaque équipe mentionnée s'engage à utiliser uniquement ce parking

Vignettes, prix = 10€/pce, à payer à Belgian Cycling (IBAN : BE08 3930 2820 0013) à avec la mention 'vignette de parking'

Chaque équipe devra communiquer à Belgian Cycling (marc.bollen@belgiancycling.be) : nom, prénom, type/marque véhicule et plaque d'immatriculation, nom équipe UCI

Ayants droit :

- 1 vignette/coureur enregistré auprès de l'UCI
- 1 vignette = directeur sportif/team manager équipe UCI
- 1 vignette = 1 (un) bus de l'équipe UCI
- 1 vignette = 1 boutique d'équipe

Tous les autres coureurs/staff de l'équipe recevront une carte parking auprès de l'organisateur à la permanence.

1.2.4 Chaque équipe cyclo-cross reconnue participante a droit à:

- a) un espace d'hospitalité avec une superficie d'au maximum 24 m² (6m x 4m), donnant accès à leurs invités uniquement une heure avant et une heure après l'épreuve pour Elites et dans lequel seulement des petites collations et des boissons peuvent être servies (pas de repas ni d'écran télé pendant l'épreuve). A convenir avec l'organisateur. La superficie qui est convenue est uniquement l'espace de réception des invités et pas pour le camion/camping-car qui amène du matériel.
- b) une boutique d'équipe à des fins de marketing (en concertation entre l'organisateur et les équipes concernées).
- c) si une équipe souhaite élargir cette espace, elle devra soumettre la demande au préalable à l'organisateur qui peut le refuser quand il y a un manque d'espace disponible.

En contrepartie chaque équipe achètera auprès de l'organisation: 25 cartes d'entrée en cas d'utilisation d'une unité d'hospitalité et le cas échéant encore 25 cartes d'entrée supplémentaires lors de la mise en place d'une boutique d'équipe. Si la superficie de l'unité d'hospitalité dépasse les 24 m², l'équipe paye € 50 par mètre carré supplémentaire à l'organisateur, mais en contrepartie il ne faudra plus acheter 25 cartes d'entrée.

1.2.5 L'espace parking ci-dessus n'est **pas** réservé pour les coureurs de jeunesse (débutants & juniors, membres de l'équipe concernée ou pas). Ceux-ci doivent de préférence utiliser les vestiaires mis à disposition par l'organisation, soit d'un autre espace parking que celui des équipes UCI cyclo-cross.

1.2.6 Chaque organisateur a rédigé un plan parking en fonction de la superficie disponible pour les équipes UCI de cyclo-cross, en fonction de la demande des équipes. **Au plus tard 8 jours avant l'épreuve** chaque organisateur envoie le plan parking au coordinateur cyclo-cross de Belgian Cycling, au délégué technique de Belgian Cycling, à chaque équipe participante et sollicitante et au secrétariat sportif de Belgian Cycling.

1.2.7 L'accès au parking d'équipe n'est possible que le jour même de l'épreuve à partir de 07h00'. Le véhicule qui se présente sera muni d'une vignette de Belgian Cycling valable. Cette vignette sera clairement visible à gauche à l'intérieur du pare-brise du véhicule. Un responsable parking de l'organisation accompagne les équipes à l'espace parking qui leur est attribué.

1.2.8 Chaque éventuel différend est à soumettre au et à trancher immédiatement par le délégué technique désigné par Belgian Cycling pour l'épreuve en question.

105.4.005 Presse

Accréditation

Tous les membres de la presse accréditée doivent toujours porter leur chasuble officielle lors de l'exercice de leurs activités.

Interviews

Il est interdit aux coureurs de donner des interviews dès le début de l'appel pour leur épreuve dans la zone d'appel ainsi que la zone de départ. Il est d'autre part interdit à la presse de faire des interviews avec les coureurs dès le début de l'appel dans la zone d'appel ainsi que la zone de départ.

Poste matériel/Pit

Il est interdit aux photographes et le staff de la TV de prendre des photos, de filmer ou de faire des interviews dans le poste matériel lors des épreuves. Ils peuvent par contre travailler dans la zone prévue pour les directeurs sportifs.

Parcours

Il est interdit d'accéder au parcours lors des épreuves. Des zones définies pour les photographes peuvent être installées. Le délégué technique devra prendre connaissance de ces zones à l'avance et ces zones feront partie de l'inspection du circuit qui aura lieu au préalable.